

oui à l'innovation !

Refonder le principe de précaution



Groupe de travail et de recherche sur la santé et l'environnement
www.ouialinnovation.fr

Un groupe de travail et de recherche

Oui à l'innovation ! est un groupe de travail et de recherche sur la santé et l'environnement. Le groupe, porté par l'économiste et géographe Pascal Perri, sollicite régulièrement des scientifiques, des chercheurs, des experts, des industriels. Oui à l'innovation ! offre à tous ces experts un espace de liberté pour débattre des moyens de ne pas sacrifier l'innovation sur l'autel de la précaution. Oui à l'innovation ! poursuit un objectif précis : faire inscrire dans notre Constitution, en face du principe de précaution, le principe d'innovation.

L'économiste Pascal Perri

Pascal Perri est économiste et anime plusieurs cycles de formation aux Echos formation. Il est expert APM depuis 2007. En 2014, Pascal Perri a rendu un rapport sur l'impact social du numérique en France (Pellerin, Hamon, Montebourg) puis une étude sur la régulation des grands moteurs de recherche (mai 2015) dans le cadre du débat parlementaire sur le projet de loi de modernisation de l'économie. Il est membre du groupe de travail « compétitivité du sport français » au ministère des sports.

Depuis 2007, il intervient régulièrement dans les médias. Pascal Perri est un des économistes référents de l'émission C dans l'air de France 5. Il est consultant économique de l'agence RMC Sport et poursuit des travaux de recherche sur la gestion des revenus dans les activités de spectacle à l'université de Bordeaux. Il a publié de nombreux ouvrages sur les monopoles chez Jean Claude Lattès ou eux Editions Eyrolles. Il est également l'auteur de l'ouvrage « Les impôts pour les nuls » chez First Editions.



Les objectifs de Oui à l'innovation !

1) Rétablir la primauté du principe d'innovation

Le droit de grève et le droit au travail s'équilibrent dans notre Constitution. De la même manière, nous souhaitons obtenir la constitutionnalisation du principe d'innovation, afin qu'il équilibre le principe de précaution. A ce jour, c'est la peur qui a été constitutionnalisée. Oui à l'innovation ! entend faire inscrire l'audace dans la Constitution, à travers le principe d'innovation. Mieux : nous souhaitons que soit reconnue la primauté du principe d'innovation sur le principe de précaution.

2) Ramener le principe de précaution dans son lit

Le principe de précaution fait aujourd'hui l'objet d'une interprétation radicale. Il aboutit concrètement à la sclérose de toute forme d'avancée technologique. Il fonctionne comme une entrave économique et scientifique en réduisant la capacité de la France à produire des innovations. C'est une véritable atteinte à l'intelligence humaine et à la rationalité scientifique. Il n'est pas question de faire disparaître le principe de précaution, mais de le remettre à la place qui aurait toujours du être la sienne : celle d'un principe modérateur et non fondateur.

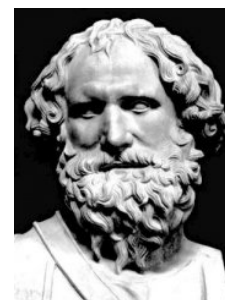
3) Promouvoir une culture de l'innovation

Oui à l'innovation ! souhaite diffuser dans notre pays une culture favorable à toute forme d'innovation. Il est primordial que soit remise à l'honneur l'idée même d'innovation, qui est au cœur de toute avancée, de tout progrès humain. Pour ce faire, Oui à l'innovation ! prévoit d'interpeller les politiques, mais aussi de sensibiliser la société civile à la nécessité vitale de l'innovation. Il est urgent de lever les entraves à la recherche, d'aider l'exploration scientifique. Plus que tout, il est devenu urgent de remettre de la raison dans un débat monopolisé par l'émotion.



« Pour une république de l'innovation »

Comme toutes les grandes nations, la France est engagée dans une course à l'intelligence et à l'innovation. Le 21^e siècle s'annonce comme un siècle de haute précision. Au cours des 150 dernières années, l'humanité a réalisé des progrès considérables dans les domaines de la santé et de l'environnement.



*Partout dans le monde, des forces sont à l'oeuvre pour faire avancer la connaissance. Il faut être plus efficace avec moins de ressources. **Dans ce contexte, le principe de précaution, d'abord conçu comme une arme défensive est régulièrement brandi comme une arme de dissuasion. En son nom, ce n'est plus le résultat de la recherche qui est jugé mais le principe même de recherche qui est interdit. Son utilisation irrationnelle rappelle l'épisode des sorcières de Salem. Des procès en sorcellerie sont conduits sous l'égide de pseudos experts qui jugent en lieu et place de la communauté scientifique!***

Notre vision de la science est dynamique. Dans notre esprit, la recherche poursuit l'objectif du bien commun. C'est pourquoi notre démarche s'adosse à un principe de précaution rendu à sa vocation de départ : écarter du domaine public tout ce qui est scientifiquement avéré comme dangereux pour la vie.

A cette démarche défensive, il convient selon nous d'en ajouter une autre, positive et plus enthousiaste. Pour stimuler la recherche pour sortir de la société des peurs, nous souhaitons que le principe d'innovation soit placé à égalité avec le principe de précaution dans la constitution française. L'innovation produit du progrès. Elle stimule la concurrence, elle est à l'origine des grands progrès enregistrés dans nos sociétés.

Soutenons l'innovation contre les peurs qu'elle peut susciter.

Oui à l'innovation ! / Pascal Perri

26, rue de l'Université 75007, Paris / Tél : 06 08 69 70 79 / info@ouialinnovation.fr